



Le budget 2017 pour la Ville de Persan a été voté lors du Conseil municipal du 9 décembre 2016.

Repères :

Le budget est structuré de 2 parties (chacune composée de dépenses et de recettes):

- une partie fonctionnement: il s'agit des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, rémunération du personnel, services aux habitants, subvention aux associations, intérêts de la dette...);
- une partie investissement: elle correspond à la construction d'équipements publics, de travaux (voirie, éclairage...) et au remboursement du capital de la dette.

Documents :

- [Compte administratif \(principal\)](#)
- [Compte administratif \(annexe assainissement\)](#)
- [Budget primitif 2017](#)
- [Budget assainissement 2017](#)
- [Budget CCAS 2017](#)
- [Budget supplémentaire 2017](#)
- [Budget primitif 2018 Ville \(1/3\)](#)
- [Budget primitif 2018 Ville \(2/3\)](#)
- [Budget primitif 2018 Ville \(3/3\)](#)
- [Budget primitif 2018 CCAS](#)
- [Budget primitif 2018 Assainissement](#)
- [ca_2017_m14_ville_executoire.pdf](#)
- [ca_2018_commune.pdf](#)
- [bp_2019_commune.pdf](#)
- [bp_2019_m14_executoire_1-2.pdf](#)
- [bp_2019_m14_executoire_2-2.pdf](#)